



« Zéro impunité » : Lors de l'expulsion d'un locataire, une importante quantité de drogue retrouvée dans son logement et saisie par les forces de Police

La semaine dernière, dans le cadre de l'expulsion d'un locataire d'une résidence ACM HABITAT, une importante quantité de drogue ainsi que des armes ont été retrouvées dans son logement par les forces de Police. La politique engagée ces derniers mois dans le cadre du « zéro impunité » mis en place il y a maintenant plusieurs mois à la demande de Michaël DELAFFOSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole commence à porter ses fruits.

Comme indiqué par Michaël DELAFFOSE, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole en septembre dernier : « L'autorité républicaine doit s'appliquer partout. J'ai demandé à ACM HABITAT de prendre plusieurs mesures pour retrouver la tranquillité dans ses résidences. Ceux qui sont condamnés pour trafic de stupéfiants, détériorant par leurs actions les conditions de vie au sein des résidences, verront leur bail dénoncé. »

ACM HABITAT, accompagné d'un huissier de justice et des services de la Police Nationale ont procédé à la suite d'une enquête, à l'expulsion du locataires causant des troubles à répétition dans la résidence.

La construction de logements sociaux est un investissement public et solidaire qui appelle à l'exemplarité de ses occupants. Les droits et obligations doivent être les mêmes pour tous les locataires et ACM HABITAT compte bien y veiller afin de rétablir des conditions de vie apaisées dans toutes ses résidences.

« Nous ferons preuve d'une fermeté toute particulière pour le trafic de drogue dans nos résidences, dont il a été jugé qu'il constitue un trouble anormal de voisinage qui justifie la résiliation du bail et l'expulsion des occupants du logement. » indique Michel CALVO, Président d'ACM HABITAT

Michaël DELAFFOSE, entend rester ferme sur ses positions : « Les incivilités à répétition, les injures, les menaces, les agressions à l'encontre des locataires ou du personnel d'ACM HABITAT, les graves troubles de voisinage, la dégradation des biens, le recel, le trafic de drogue, conduiront systématiquement à poursuivre les locataires fautifs et à engager une procédure d'expulsion dans les plus brefs délais. Ce ne sont pas ceux qui transgressent la loi qui font la loi. »

La sécurité est un enjeu principal pour nos locataires, mais également pour tous les habitants de la Métropole. C'est pourquoi à la demande de Montpellier Méditerranée Métropole, ACM HABITAT est en train de préfigurer la création d'une brigade de tranquillité du logement social. Elle effectuera des rondes sur l'ensemble du patrimoine des bailleurs sociaux afin de garantir une tranquillité résidentielle.

Cette brigade qui sera mise en place au premier trimestre 2023 sera ainsi le 3ème groupement de ce type au niveau national.